

Le Parlement adopte les Accords Nationaux Interprofessionnels (ANI) de novembre 2024 : FO Énergie attend la transposition aux IEG

Juillet
2025

Le Parlement vient d'adopter la transposition des Accords Nationaux Interprofessionnels (ANI) de novembre 2024, portés par FO et négociés avec détermination.

Ces avancées majeures prévoient notamment :

- L'instauration de la **retraite progressive dès 60 ans**, applicable aux salariés publics et privés.
- La **suppression du plafonnement concernant les trois mandats pour la représentation du personnel** – une victoire décisive portée par FO, depuis le lancement des négociations en 2023 jusqu'à leur conclusion en novembre 2024, contre les ordonnances réduisant les moyens de la représentation.



FO salue cette adoption, fruit d'un engagement syndical sans relâche en faveur de la justice sociale et des droits des salariés.

Il reste désormais à franchir une étape essentielle : la transposition effective de ces dispositions dans le régime spécifique des IEG.

Nous vous tiendrons informés de la mise en œuvre concrète dans notre Branche.

Retrouvez plus de détails sur cet accord dans notre communiqué :

